



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 20 février 2013

France Télécom

Mobilisons-nous le 5 mars

Pourquoi l'accord du 11 janvier ne doit pas être transposé dans la loi

« Pour un nouveau modèle économique (ultra libéral) et (anti) social au service de la compétitivité (en bourse) des entreprises et de la sécurisation de l'emploi (des courtiers) et des parcours (du combattant) des salariés » !

Le projet de loi issu de l'accord minoritaire du 11 janvier dernier constitue à la fois une véritable attaque aux droits et garanties des salariés et un boulevard à licenciement et restructuration pour les directions d'entreprises.

Les conséquences de la transposition de cet accord dans la loi seront lourdes pour l'ensemble du salariat.

Et dans cette affaire sérieuse, le Groupe France Télécom n'est pas épargné...

En bon représentant du gouvernement, en adhérent zélé du Medef, la direction de France Télécom a même déjà anticipé certaines dispositions. Elle a donné ordre pour les remplacements de courte durée, de ne plus recourir qu'à de l'intérim (« économie » annoncée de 14% de la masse salariale). En effet, il a été décroché en extremis une mesure de taxation supplémentaire des contrats courts (CDD de moins de 3 mois) : dans le but de favoriser le recrutement en CDI ou le recours à l'intérim (non concernée par cette taxe) ? FT a déjà tranché !

Il est donc envisageable sans exagération que les dispositions de l'accord intéressent France Télécom :

Mobilité interne

Aujourd'hui, avec l'accord emploi-mobilité de 2010 à FT, que la CGT a signé, la mobilité à l'initiative de l'entreprise a été fortement limitée et encadrée.

Demain, alors que déjà la direction tente par tout moyen de contourner les engagements des accords, par le biais d'un nouvel accord, la mobilité géographique et fonctionnelle pourrait revenir en force, et son refus sera synonyme de licenciement pour lequel aucun recours ne sera possible.

Chantage à l'emploi

Aujourd'hui, France Télécom ne peut imposer une baisse de salaire sous prétexte d'une baisse de flux ou de clients pour garder son emploi.

Demain, un accord pourra permettre de dealer son salaire à la baisse ou son temps de travail à la hausse pour maintenir son emploi. Un refus vaudra là aussi licenciement sans possibilité de contestation.

Droit de recours

Aujourd'hui, un salarié qui exige réparation pour régularisation de salaire, par exemple pour des heures supplémentaires ou pour des indemnités de congés payés, peut obtenir gain de cause sur les 5 dernières années.

Demain, cette possibilité sera réduite à 3 ans.

A France Télécom, cet accord permettrait à la direction de gérer les suppressions d'emploi annoncées selon ses vieilles habitudes et de mettre en œuvre ses projets avec encore plus d'aisance : restructurations, mobilités forcées, externalisation, développement des emplois précaires, dialogue social bafoué...

Le CDI Intermittent

Aujourd'hui, la CGT a réussi à faire interdire ce type de contrat là où il existait (La Poste).

Demain, à l'issue de l'expérimentation prévue par l'accord, il pourra devenir légion. Une sorte de temps partiel annualisé mais imposé et avec modulation du temps de travail. Précarité+flexibilité=zéro équilibre vie privée/vie pro.

En fait, cet accord permettrait à la direction de gérer les suppressions d'emploi annoncées selon ses vieilles habitudes et de mettre en œuvre ses projets avec encore plus d'aisance : restructurations, mobilités forcées, externalisation, développement des emplois précaires, dialogue social bafoué...

Même les « contreparties » n'en sont pas, tant elles ne sont pas des nouveautés (simple changement du nom du DIF) ou ne répondent pas aux attentes des salariés (mutuelle généralisée dont le niveau peut être inférieur à la CMU).

Ce n'est pas en facilitant les restructurations et les licenciements qu'on développe l'emploi ! Ce n'est pas de plus de flexibilité dont nous avons besoin !

Imposons d'autres choix, ceux d'une autre répartition des richesses, en faveur de l'investissement productif, de l'emploi, des salaires ...



La CGT appelle les salariés à décider massivement d'être en grève et dans les manifestations du 5 mars 2013 pour :

- ✓ **Exiger le recrutement dans chaque service des emplois nécessaires à un travail de qualité dans de bonnes conditions ;**
- ✓ **Un droit de veto suspensif aux restructurations, suppressions d'emploi... et une réelle prise en compte des projets alternatifs présentés par les organisations syndicales ;**
- ✓ **Dire non au projet de loi et exiger du gouvernement les véritables solutions pour sortir de la crise.**

La CGT a déposé un préavis de grève et interpellé l'ensemble des Organisations Syndicales pour faire du 5 mars une journée de grève unitaire à France Télécom.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones ... → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	